CONSEIL D'ADMINISTRATION EPCC TERRE DE LOUIS PASTEUR	Réunion du : 17 février 2016	
Délibération n°2016-02	Rapporteur: Marie-Christine CHAUVIN	

Présents: 12 Votants: 16

Séance présidée par : Mme CHAUVIN

<u>Sont présents</u>: M. AMIENS, Mme BOURGEOIS, M. BRUNIAUX, Mme CHAUVIN, Mme COSSART, M. DAVID, M. FASSENET, M. FRANCONY, M. MOLIN, M. SCHWARTZ, Mme SIMON, Mme VUILLEMIN-LAXENAIRE

Présents sans voix délibérative : M. ANCET (pour M. BONNIN), Mme SEILLES (pour M. BAHI), M. LAMBEY (pour M. CHANET), M. MAUBLANC

Sont excusés : M. BAHI, Mme BARTHOULOT, M. BONNIN, M. CHANET, M. ROLLAND, M. SERMIER, Mme TORCK

Donnent pouvoir: M. FALGA à Mme BOURGEOIS, M. FICHERE à M. DAVID, M. LEFEVRE à M. MOLIN, M. PERNOT à Mme CHAUVIN

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le Trésorier de POLIGNY et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de l'EPCC Terre de Louis Pasteur.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de l'EPCC Terre de Louis Pasteur et le compte de Gestion du Trésorier.

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2015, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de l'EPCC Terre de Louis Pasteur pour le même exercice.

DECISON N°2016-02 du 17 février 2016

Après présentation du rapport par Madame la Présidente, à l'unanimité, le Conseil d'administration adopte le Compte de Gestion du trésorier.

Délibération n° 2016	- 02 du 17 février 2016	La Présidente	Marie-Christine CHAUVIN
	PREFECTURE DU JUI	RA	
Certifié exécutoire par transmission en Préfecture le		e Et publication / Notification le : 23	102 12 016
	2 3 FEV. 2016		10010010
	Loi du 2 Mars 1983		